



Le sénat durcit la loi travail, le gouvernement s'entête.

L'essentiel des droits a été acquis par la lutte des salariés, y compris les congés payés que nous venons tous d'apprécier. C'est par la lutte que nous gagnerons le retrait de cette loi contraire au progrès social.

Le 8 septembre 2016 Grève unitaire Contre la réforme du collège

Rassemblement à Besançon devant le rectorat
Horaire à préciser.



L'intersyndicale du second degré appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations le 8 septembre pour une autre réforme du collège et de meilleures conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée.
Tous en grève et dans l'action !

Le 15 septembre 2016 Grève interprofessionnelle Abrogation de la loi travail

Rendez-vous page 8

Bonne rentrée à tous !

SOMMAIRE	
Pages 2-4 : Retrait de la loi travail	En encart : communiqué de presse - votation - inscription

1er trimestre - septembre 2016 - n° 101 - 8 pages - 0,76 euro -
N° CPPAP 0117 S 06342 - Imprimé par nos soins
Bulletin de la section départementale F.S.U.
76 rus st Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER
Directeur de la Publication : Bernard PEYRET
Téléphone : 03 84 47 12 64 fsu39@fsu.fr
Site internet : sd39.fsu.fr

Lons le Saunier CTC



Dispensé de timbrage

déposé le 1er septembre 2016

L'été a été marqué par de nouveaux attentats abominables signant l'échec de l'état d'urgence que nous dénonçons depuis son déclenchement. Tout aussi inacceptable : l'exploitation politique et démagogique qui s'en est suivie.

SÉCURITÉ, BURKINI ET AUTRES CACHE-MISÈRE

Nous avons en effet assisté à des réactions indignes, à une instrumentalisation honteuse qui s'est poursuivies autour de la surenchère sur le burkini. Pendant que les médias font leurs choux gras de cette affaire on fait l'économie d'un débat, d'une réflexion qui va au fond des choses...En réalité, cette séquence politique n'a pas d'autre fonction que d'évacuer à la fois la question sociale et toute alternative à la politique étrangère Française.

POSER LES VRAIES QUESTIONS

En effet, la situation exigerait que le Gouvernement interroge sa politique étrangère au lieu de continuer à vendre des armes et à se compromettre avec certains de ses alliés. De même, alors que nombre de nos concitoyens doutent de la réalité des principes d'égalité de notre société, il élude cette question.

La promesse de réforme fiscale se solde par l'instauration du prélèvement à la source qui pose plus de problèmes qu'il n'en résoudra ; la finance continue à

ET SINON, LE CHÔMAGE ?



prosperer sur le dos des travailleurs ; la question des droits des salariés est évacuée de façon expéditive par la promulgation de la Loi Travail. Malgré les engagements, l'éducation et la formation, le logement et la lutte contre le chômage ne sont pas les priorités de ce Gouvernement, obnubilé par son allégeance au patronat et aux objectifs européens.

IMPOSER LA QUESTION SOCIALE

Malgré le contexte difficile, la FSU continuera à tracer le sillon qu'elle a ouvert : il faut réaffirmer l'exigence de justice sociale, tant au niveau local que national.

C'est pourquoi, **la FSU continue à informer ses adhérents sur le danger des futurs traités TAFTA et CETA. Elle appelle les personnels du second degré à participer à la grève des personnels le 8 septembre pour obtenir d'autres conditions de rentrée et d'autres réformes dans les collèges et les lycées.**

Dans la continuité des luttes menées depuis le mois de mars contre le projet El Khomri, elle appelle déjà à participer aux actions du 15 septembre décidées par l'intersyndicale contre la loi Travail.

Fabrice Billod Morel pour le bureau FSU 39

En cette période de rentrée, quelques petits sujets/problèmes de bien moindre importance que le SUJET NUMÉRO 1 qu'est le burkini...

Problème n°1 - les 500 familles les plus riches possèdent 330 milliards d'euros quand la France compte plus de 8,5 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Avec une augmentation d'un million de pauvres en 10 ans.

Problème n°2 - le MEDEF obtient 40 milliards d'exonérations fiscales. Dans le même temps, le nombre de chômeur-euses est supérieur à 3 millions et lorsque

le chômage diminue, c'est pour créer des emplois à (très) bas salaires et/ou temps partiels.

Problème n°3 - le salaire minimum ne permet pas de vivre décemment et lorsqu'il augmente, cela ne permet même pas de s'acheter une baguette de pain. Par contre, la somme cumulée des 25 plus hauts salaires des "grands patrons" est de plus de 115 millions d'euros (par an) avec un record d'augmentation de 117% en un an.

Problème n°4 - la fraude fiscale des plus riches (500 familles et leurs copains/copines) coûte chaque année plus de 80 milliards d'euros alors que la "fraude aux alloc" était de 247,8 millions d'euros en 2015.

Problème n°5 - presque 50% des actifs français sont employé-es (28%) ou ouvrier-ières (21%). Quand l'Assemblée Nationale qui est censée nous représenter compte elle, 2,6% d'employé-es (2,4%) et d'ouvrier-ières (0,2%).

Problème n°6 - la France compte plus de 3,8 millions de mal-logés. En 2015, en France, il a été construit à peine 109 000 logements sociaux.

Problème n°7 - au milieu des années 2000, les cadres hommes avaient une « espérance de vie à 35 ans » de 47 ans contre seulement 41 ans pour les ouvriers. Et l'espérance de vie en bonne santé des Français baisse quand celle de nos voisins européens continue de progresser.

Problème n°8 - l'École Française est l'une de celle qui reproduit le plus les inégalités sociales et culturelles. Pendant ce temps-là, le nombre d'élèves par classe est toujours beaucoup trop élevé (surtout dans le primaire), la formation pour devenir enseignant est une calamité

(et il n'y a plus de formation continue)... Ne parlons pas de leurs salaires.

Problème n°9 - les 1% les plus riches en France sont moins imposé-es (autour de 30% cotisations et taxes salaires + TVA + impôts sur le capital + impôts sur le revenu) que les classes populaires et les classes moyennes notamment (presque 50%)

Problème n°10 - la priorité des médias et de leurs copains/copines les politiques : le burkini.

Pendant ce temps-là, les riches, le MEDEF et globalement toutes celles et tous ceux qui vivent du travail des autres se frottent les mains. Et le mieux (ou le pire, c'est selon), c'est qu'une loi contre le salarié-es, contre celles et ceux qui vivent de leur travail a été promulguée.

Et si on s'occupait des problèmes que l'on a à la place de celles et ceux qui soit disant nous représentent !?!

Non... Vite vite, reparlons du burkini... C'est vraiment très très important !

Nathalie Pszola

Éducation

Rentrée 2016 dans les collèges : poursuivre les mobilisations !

Cette nouvelle année scolaire ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices loin s'en faut.

Dans les collèges, elle est marquée par la mise en œuvre de la réforme, toujours contestée par la majorité des personnels. Et pour cause ! Prétendre réduire les inégalités et s'attaquer à la difficulté scolaire en supprimant 4,5 heures sur la globalité des quatre années de collège est une première aberration.

Autre paradoxe : affirmer lutter contre l'uniformité en supprimant les options et dispositifs qui permettaient de répondre aux besoins des élèves revient en fait à uniformiser ! La ministre a beau jeu de balayer les critiques sur un mode ironique et méprisant, la réalité est tout autre que celle idyllique et satisfaisante qu'elle présentait encore en conférence de presse lundi 29 août. Certes la lutte a permis de maintenir, provisoirement, des bilangues. Mais pas partout où elles existaient et prospéraient.

Ainsi dans le Jura, elles disparaissent des pôles urbains de Lons le Saunier et Dole. Son maintien dans certains collèges ne peut se faire faute de candidats, à l'exemple de Mont Sous Vaudrey où l'enseignement de l'allemand au primaire l'an dernier a été dispensé dans trop peu d'écoles du secteur de recrutement. Certes la lutte a permis d'imposer le maintien des langues anciennes via les « enseignements de compléments » dans 90% des collèges. Mais la réduction de l'horaire de 8h à 5h sur trois ans impose des contraintes et risque de mener à la disparition de l'enseignement du grec, faute d'effectif suffisant pour faire plusieurs groupes, notamment dans les petits collèges. Quant à l'EST, elle est en fait le cheval de Troie de la remise en cause des spécificités disciplinaires ouvrant la porte au regroupement des enseignements par pôle (littéraire, scientifique, langue, arts...). Sa mise en place n'est pas obligatoire. Pourtant, dans l'académie de Besançon, les Inspections pédagogiques de SVT, sciences physiques et technologie ont été à l'offensive pour l'imposer, jusqu'à créer des tensions au sein des équipes pédagogiques et fragiliser des enseignants. (suite page 7)



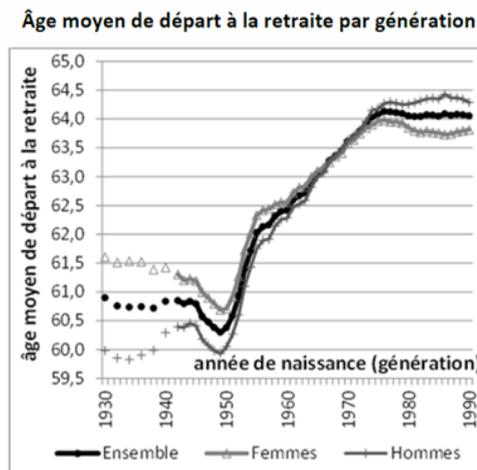
Société

Retraites

Les programmes des candidats à la primaire de droite nous annoncent tous de nouvelles attaques. Et pourtant, les réformes depuis 1993 ont conduit à un recul de l'âge de départ à la retraite. Dans une lettre mensuelle de 2016, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) fait le point.

Pour le COR, en 2013-2014, alors que les attaques de 2010 n'étaient pas encore effectives, 30 % des personnes âgées de 60 ans se trouvaient dans une situation intermédiaire entre l'emploi et la retraite (chômage, préretraite, inactivité), 30 % étaient à la retraite et 40 % occupaient un emploi (dont 10 % un temps partiel et 2 % qui cumulaient emploi et retraite).

La hausse des âges de départ à la retraite



Champ : ensemble des retraités de droit direct, résidant en France.
Sources : COR, projections actualisées de décembre 2014 ; DREES, modèle CALIPER.

Avec la hausse de la durée de cotisation pour le taux plein (43 ans à partir de la génération 1973), les personnes qui atteindront le taux plein dès l'âge minimal de départ à la retraite seront de moins en moins nombreuses. Ce seront plus souvent des femmes, du fait de l'allongement de leur durée de cotisation et des majorations de durée pour enfant.

Elles partent en moyenne plus tard. C'est aussi le cas des personnes ayant les plus faibles salaires, une carrière plus courte et doivent alors attendre l'âge d'annulation de la décote pour le taux plein.

Dans la Fonction publique

Depuis 2006, les variations du nombre de départs d'une année à l'autre au sein de la FP sont très fortes. Avec la fermeture annoncée du dispositif pour les parents d'au moins 3 enfants, ils ont crû de 17 % entre

2010 et 2011 et entre 2012 et 2013. Mais ils ont baissé de 36% entre 2011 et 2012 .

De ce fait, l'âge moyen de départ à la retraite a diminué d'un an et demi entre 2010 et 2011. Pour autant, avec le recul de l'âge minimal légal, il a progressé entre 2010 et 2014 (+2 ans) ; c'est le cas également sur une plus longue période (+3,2 ans entre 2004 et 2014) .

L'impact des réformes sur l'âge moyen de départ à la retraite

L'âge moyen de départ pour la génération 1980 atteindrait 65 ans chez les hommes et 64 ans chez les femmes. L'âge moyen de départ reculerait ainsi de 2,5 à 3 ans.

Pour la génération 1960, les femmes seraient davantage touchées par l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits et les hommes par l'augmentation de la durée de cotisation. Les départs anticipés pour carrière longue bénéficieraient principalement aux hommes. Au total, le recul de l'âge moyen de départ à la retraite serait un peu plus élevé pour les femmes (+26,8 mois) que pour les hommes (+24,4 mois).

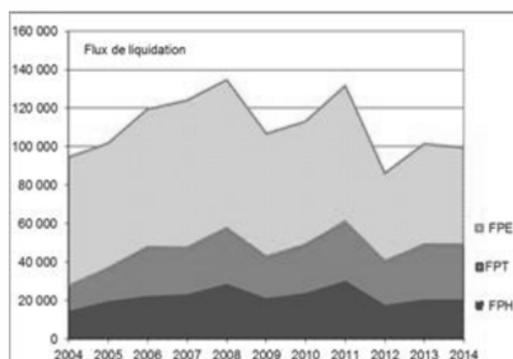
Les conclusions du COR

La décote/surcote a individualisé le choix de l'âge de départ. Les reculs ont été fortement intériorisés par les retraités-es interrogés. Dans plus de 90 % des cas, les motifs de départ sont liés aux droits à pension.

Après avoir stagné autour de 60 ans et demi, l'âge moyen de départ augmente et atteindrait progressivement 64 ans vers 2040. On s'oriente en outre vers une égalité femmes - hommes en matière d'âge de départ à la retraite, mais pas en matière de niveau de pension.

Pour la FSU, comme il était prévisible, les salarié-es partent plus tard avec un montant de la pension plus faible. Il faut imposer d'autres choix pour revenir au triptyque : 60 ans - 37,5 annuités – 75 % du dernier salaire.

Flux annuels de liquidation dans la fonction publique



Champ : retraités de droit direct (hors militaires, hors invalidité).
Sources : Caisse des Dépôts ; service des retraites de l'État.

Cela implique, dans la continuité de la mise en cause du libéralisme avec la mobilisation contre la loi Travail, d'imposer une autre répartition des richesses avec une hausse des cotisations patronales pour financer le régime des retraites.

Dominique Letourneux

Société

TAFTA, CETA sont deux traités de libre échange en discussion d'un côté avec les Etats Unis, de l'autre avec le Canada. A l'heure actuelle le Président de la république et le 1^{er} Ministre nous disent que le TAFTA n'est pas bon. Ils nous disaient l'inverse il y a peu. De plus, alors que le CETA, s'il n'est pas une copie conforme du TAFTA, en contient toutes les dérives, ce serait un bon accord.

Vous retrouverez le contenu du TAFTA dans l'article <http://sd39.fsu.fr/projet-traite-de-libre-echange.html> du site de la FSU du Jura.

Sans revenir sur la totalité, il faut se rappeler que ces traités ne viennent pas de nulle part. En 1995, l'OMC veut éliminer les barrières à la concurrence. En 2011, l'échec de Doha amènent les multinationales, les états à réfléchir à des accords de libre-échange plus locaux puisqu'un accord mondial n'est pas possible. Il y en a plus de 200 dans le monde. Il s'agit d'harmoniser les législations d'un futur marché transatlantique de libre échange, où la concurrence serait libre et non faussée, pour les capitaux, les investissements, les biens et les services. Dès 2007, de nombreuses réunions entre les Etats Unis et l'Union européenne vont avoir lieu dans l'opacité la plus complète. Il en sortira les 46 articles du TAFTA.

Qu'est-ce qui fausserait la concurrence pour les multinationales ?

Les barrières tarifaires : il faut donc éliminer au maximum les droits de douane entre les Etats Unis et l'Union Européenne, ce qui est le cas, sauf pour les produits agricoles.

Les barrières non tarifaires : ce sont les normes existantes dans les différents pays : normes environnementales, sanitaires, culturelles, techniques, sociales...



Quelques règles du TAFTA à respecter :

Harmonisation des normes des deux côtés de l'Atlantique. Ce qui est accordé à un pays doit l'être à tous les autres. Si la France accorde une subvention à une entreprise allemande de lutte contre les termites, elle devra le faire pour toutes les entreprises étrangères qui luttent contre les termites, même si les produits utilisés sont toxiques ou interdits en France. Priver une entreprise du produit économique qu'elle pouvait

raisonnablement espérer constitue une expropriation indirecte (cela a été le cas du Mexique condamné à verser 16,7 millions de dollars pour avoir interdit l'installation d'un dépôt de déchets toxiques et avoir ainsi « privé » Metalclad des bénéfices attendus).



Les conséquences pour les états et les citoyens

Un cigarettier peut porter plainte contre un état qui imposerait le paquet neutre pour entrave à la concurrence. Un pétrolier peut faire de même contre un état, une collectivité qui empêcherait l'exploitation des gaz de schiste.

Dans un appel d'offres, interdire l'usage de viande traitée aux hormones de croissance ou de légumes génétiquement modifiés, imposer l'achat de matériel du bureau fabriqué dans l'UE ou de café provenant du commerce équitable, ce sont des obstacles non nécessaires.

Les IGP, AOC sont des entraves à la concurrence.

Les services publics, comme les droits sociaux, sont une entrave à la libre concurrence. Ainsi, la Lyonnaise des eaux, au nom d'un accord de libre-échange, a porté plainte contre l'état égyptien qui voulait instaurer un salaire minimum.

La mobilisation

Le collectif STOP TAFTA 39 est constitué de citoyens, d'associations, de syndicats et de partis. Il a participé aux initiatives citoyennes européennes. Il a organisé une campagne pour convaincre les élu-es, les citoyen-nes de s'opposer à ce traité. Le Conseil régional de Franche Comté s'est prononcé en ce sens en 2014. Dans notre département les communes de Bellecombe, Bersaillin, Champrougier, Cuttura, Eclans-Nenon, Etival, La Pesse, Lavigny, Les Bouchoux, Les Moussières, Mantry, Montain, Pratz, Prémanon, Reithouse, Saint-Lupicin, les communautés de communes Des Hauts De Seille, Haut Jura St Claude ont voté une motion refusant ce traité. La chambre d'agriculture du Jura s'est prononcé contre le TAFTA.

Alors que les discussions autour du CETA se terminent nous voulons continuer à agir contre ces traités de libre échange.

La FSU vous invite à participer à une réunion publique le 7 octobre à Lons. Vous recevrez toutes les informations par courriel.

Dominique Letourneux

PPCR : quoi de neuf cette année ?

Avancement

Actuellement, la carrière des enseignants se décline en 2 grades : la classe normale et la hors-classe. Un troisième grade, la classe exceptionnelle, va être créée. Elle sera réservée à certaines fonctions.

- Rythme unique ? Dorénavant, l'avancement dans la carrière devrait se faire selon un rythme unique pour tous, mais avec :

- Deux moments d'accélération aux 6^e et 8^e échelon. Selon les conclusions du « rendez-vous de carrière », 30% des collègues pourraient gagner un an dans l'échelon.
- Un autre « rendez-vous de carrière » après deux années au 9^e échelon permettra de pouvoir, comme le dit le texte du ministère, jouer sur la « temporalité du passage HC » (sic !).
- Un dernier « rendez-vous de carrière », au sein de la hors classe, permettra de sélectionner l'accès à la classe exceptionnelle.

- La hors classe : La hors classe actuelle devrait concerner tous les enseignants. Le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades. Reste maintenant à garantir que tous les professeurs pourront accéder à l'échelon terminal revalorisé (821) de la hors-classe. Pour permettre à tous les professeurs de terminer leur carrière en fin de hors-classe, il faut que les possibilités d'accéder à celle-ci augmentent. A partir de 2017, il sera possible d'y accéder à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9^e échelon de la classe normale des PE. Le taux d'accès à cette hors-classe doit progressivement rejoindre celui du second degré (En 2016, il était de 5 % pour les professeurs des écoles contre 7 % pour le second degré.). Mais le ministère n'envisage un calendrier d'égalité qu'à horizon 2020 ce qui est beaucoup trop tard...

- Classe exceptionnelle : Création d'une classe exceptionnelle réservée à certaines fonctions. Le ministère propose de créer un troisième « étage » à la carrière des enseignants. Mais contingentée, cette classe exceptionnelle ne sera accessible qu'à une infime partie des professeurs hors-classe par :

- une entrée « fonctionnelle » (80%) : à compter du 3^e échelon de la hors classe et après 8 ans d'exercice sur quelques fonctions spécifiques ou dans des conditions difficiles (direction d'école, CPC et éducation prioritaire)
- une entrée « au mérite » (20%) : à compter du dernier échelon, pour la reconnaissance d'une « valeur professionnelle exceptionnelle ». Cela recoupera les mêmes enseignants que l'entrée « fonctionnelle » dans le premier degré. Ce grade serait pour majeure partie fonctionnel, le « f » du

Graf, c'est-à-dire qu'il serait réservé à certains types de fonctions



Le Graf serait donc accessible à une infime part des enseignants, les « plus méritants », toujours sur la base d'un rendez-vous de carrière. Enfin ce grade aurait une sorte de numerus clausus, seul 10% du corps pourrait y accéder. Et en son sein, il y aurait une seconde barrière avec un échelon spécial, permettant de frôler l'indice 1000, mais réservés aux seuls 20% les plus méritants du grade. Au final, une toute petite partie de la profession, 2% seulement, pourrait l'atteindre, soit 6 500 enseignants du premier degré grosso modo.»

La fonction d'outil managérial de ce grade apparaît clairement. Un outil managérial qui discrimine via l'avis hiérarchique, c'est inégalitaire mais plutôt classique. Un outil managérial qui discrimine également via le parcours professionnel, c'est encore plus inégalitaire et totalement inédit dans le premier degré. Ce grade instaurerait ainsi une cassure de déroulement de carrière selon les fonctions exercées. Un grade qui serait donc totalement à l'opposé de notre projet d'une école démocratique fondée sur un fonctionnement collectif et l'unité au sein de la profession.

Évaluation des enseignant-es :

La rénovation de la carrière qui met fin aux trois rythmes d'avancement et bouleverse par conséquent l'évaluation des enseignant-es.

Le ministère propose donc d'ouvrir une discussion avec l'objectif de réviser les modalités d'inspection. Il avance d'ores et déjà quelques principes :

- Une évaluation plus formative davantage basée sur le conseil
- Quatre rendez-vous de carrière destinés à différencier l'avancement avec notamment les accélérations de 12 mois aux 6^e et 8^e échelon. Mais aussi au 9^e échelon pour ce qui concerne l'intégration dans la hors classe. Sans oublier le dernier « rendez-vous », au sein de la hors classe, pour l'accès à la « classe exceptionnelle ».
- La note devrait être supprimée.

Dossier à suivre.

Nous rappelons que la FSU travaille pour l'Équité et l'égalité pour nos élèves, elle revendique équité et égalité pour les personnels.

Nathalie Pszola

Dans les collèges du Jura, la mise en œuvre de la réforme se fait, comme ailleurs, dans la précipitation et l'impréparation ce qui ne manquera pas d'engendrer des dysfonctionnements qui ne peuvent que dégrader une situation déjà tendue. Les EPI et l'Accompagnement Personnalisé (en classe entière : bel oxymore), prétendue solution miracle pour lutter contre la difficulté scolaire, sont imposés sans réelle formation.

Sous prétexte de donner de la liberté pédagogique cela revient en fait à contraindre davantage les enseignants. Sur le terrain, on bricole des projets pour les faire coller à une étiquette ou une autre (EPI, Parcours citoyen, artistique et culturel...) et les emplois du temps « à trous » se multiplient. Pour contrer la résistance pédagogique à laquelle la FSU, le SNES-FSU et l'Intersyndicale appellent, le ministère entend, via les rectorats, mettre en œuvre un « accompagnement des établissements par les corps d'inspection ». Ne nous y trompons pas. Il s'agit bel et bien d'obliger les professeurs à rentrer dans le moule de la réforme !

Les lycées quant à eux connaissent une nouvelle augmentation des effectifs qui affecte tous les niveaux : arrivée des « générations 2000 » auquel s'ajoute celui des redoublants du bac (dispositif « redoublement pour tous dans l'établissement d'origine ») non anticipé par un abonnement de moyens. Les classes à 35-36 se généralisent à tous les niveaux.

Collège, lourdeur des effectifs en lycée, insuffisance des moyens affectés à la vie scolaire, emplois du temps ...La poursuite des mobilisations conduites durant l'année précédente doit déboucher sur l'abrogation de la réforme et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases.

C'est pourquoi l'intersyndicale du second degré appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations le 8 septembre pour une autre réforme du collège et de meilleures conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée. Tous en grève et dans l'action !

Laure Flamand - Benoit Vuillaume

Loi travail

Abroger la loi Travail est nécessaire et possible !

En favorisant la précarisation de l'emploi (facilitation des licenciements économiques, conditions de reprise des entreprises, plans défensifs et offensifs de maintien de l'emploi...) et en bloquant les salaires (majoration des heures supplémentaires, aménagement du temps de travail, forfaits jours...) la loi El Khomri est à la fois une régression historique pour les salariés et les jeunes mais aussi un absolu d'inefficacité

économique.

Le gouvernement a beau dire, il a beau faire : à juste titre 71 % des français rejettent la loi Travail et 55 % jugent que les syndicats ont raison de reprendre la lutte à la rentrée.

L'adoption de cette loi est une atteinte inacceptable à la démocratie citoyenne, à la démocratie sociale, à la démocratie parlementaire.

Pour autant rien n'est encore fait, rien n'est encore joué. Pas moins de 127 décrets sont à prendre pour inscrire dans le réel cette loi absurde économiquement et abjecte socialement. Partout refusons sa mise en œuvre concrète et l'application

d'une loi qui n'a jamais fait l'objet d'un vote par les députés mais d'un passage en force à coup de 49.3 et d'une promulgation au cœur de l'été.

Le combat pour l'abrogation du Contrat Premier d'Embauche (CPE) pourtant également publié Journal Officiel montre que cela est possible !

Réorienter les dépenses publiques des poches des actionnaires vers l'emploi !

Un rapport sénatorial est sans équivoque. Le crédit d'impôt compétitivité (CICE) est le pacte de responsabilité qui a coûté 41 milliards, n'ont démontré aucun effet jusqu'ici sur l'investissement et l'emploi.

Les entreprises ne font qu'empocher cette manne financière avec pour seul résultat un niveau record à hauteur de 32.2% pour le taux de marge des entreprises au profit des actionnaires pour l'essentiel.

Les dividendes français ont augmenté de 11,2 % pour atteindre 40 milliards de dollars (35 milliards d'euros).

Contrepartie de ces cadeaux fiscaux et exonérations de cotisations sociales, la baisse des dotations aux collectivités locales a eu raison de l'investissement des administrations publiques qui a chuté de 1.7% pénalisant le développement des emplois futurs et des services publics de proximité.

Nathalie Pszola



Le 15 septembre 2016 Grève interprofessionnelle pour l'abrogation de la loi travail

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer la loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à cette loi et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es.

Les nombreux rassemblements et manifestations de ces derniers mois ont réunis plusieurs millions de participants alors que la répression policière a été sans précédent. Et comme si cela n'était pas suffisant, des préfets de police ont interdit ou encadré par des dispositifs disproportionnés plusieurs manifestations. Ce déni de démocratie n'est que le corollaire social de l'utilisation répétée du 49.3.

La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale a été l'occasion de la rappeler tous ensemble. Plus d'un million de votations citoyennes ont été signées pour signifier le rejet de cette loi.

Les sondages continuent à souligner l'opinion publique favorable à cette mobilisation qui oscille entre 60 et 70 %. Et ce, malgré de multiples tentatives de déminage d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de vouloir criminaliser et décrédibiliser le mouvement.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires du Jura appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à une journée nationale de grève le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Nous ne sommes ni fatigués ni résignés !

Rassemblements le 15 septembre

Dole :10H30 sous-préfecture

St Claude :10H30 sous-préfecture

Lons :15 h place de la Liberté